

VOLET MUSIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX DANS LE CADRE DU FOIIM

2026-2027

29 AVRIL 2026

PRÉSENTÉ PAR :
WARD DILSE ET
MICHELLE HOLTZKENER



APERÇU

- Ontario Créatif et Bureau ontarien de promotion de la musique
- Examen du Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (FOIIM)

Volet Musique pour le développement des marchés internationaux

- Objectifs
- Auteurs de demande admissibles
- Date limite, niveaux de financement et période d'activités
- Activités et dépenses admissibles
- Budget des activités
- Critères d'évaluation
- Conseils pour la rédaction de demandes de financement
- Questions

ONTARIO CRÉATIF

L'organisme provincial qui facilite le développement économique, l'investissement et la collaboration dans les industries créatives de l'Ontario, notamment les secteurs de la musique, des livres, des magazines, du cinéma, de la télévision et des médias interactifs numériques.



DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

- Ontario Créatif valorise et soutient la diversité et la parité entre les sexes.
- Nous reconnaissons que de nombreuses communautés continuent de se heurter à des obstacles systémiques.
- Ontario Créatif adopte une approche axée sur la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'ensemble de ses critères d'évaluation.
- Les auteurs de demande doivent démontrer de manière concrète un engagement sincère et durable envers les communautés en quête d'équité.
- Ontario Créatif encourage les demandes émanant de sociétés dirigées par des PANDC (personnes autochtones, noires ou de couleur) ou des francophones, et celles provenant de personnes qui répondent à la définition provinciale de la diversité.

BUREAU ONTARIEN DE PROMOTION DE LA MUSIQUE

Le Bureau ontarien de promotion de la musique offre du financement et un soutien au développement commercial à l'industrie musicale de l'Ontario au moyen du Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique et de diverses initiatives stratégiques interentreprises.



THE OBGMS

MICO



SISTER RAY

ON

THE ROAD TO THE JUNOS

EXAMEN DU FOIIM

RÉTROACTION DE L'INDUSTRIE

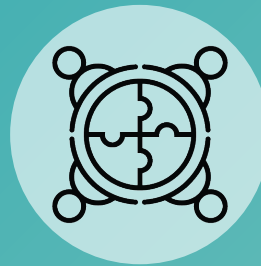
RETOMBÉES DU FOIIM



Augmentation de
la capacité/des
recettes



Soutien à
l'exportation
= Croissance



Investissement
dans la
diversité,
l'équité et
l'inclusion (DEI)
= ↑ Retombées



Renforcement
de la
résilience



Satisfaction du
service client

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- **Soutien optimisé** pour un écosystème musical équilibré.
- **Flexibilité accrue** – prise en compte des modèles économiques hybrides.
- Passage à un modèle **fondé sur l'activité**.
- Accent accru sur le **maintien en poste des employés**, le **développement des compétences** et **l'innovation**.
- **Soutien à l'exportation** ciblé.
- Engagement continu en faveur d'un écosystème **diversifié** et dynamique.

FONDS ONTARIEN D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE



- Le Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique (FOIIM) a pour objectif de soutenir les entreprises et les organisations du secteur de la musique établies en Ontario de manière à :
 - optimiser leur croissance;
 - accroître leur rendement du capital investi;
 - et favoriser un écosystème musical équilibré et diversifié.
- Cela concerne aussi bien les entreprises bien établies que les petites entreprises à fort potentiel qui soutiennent des artistes à toutes les étapes de leur développement.

EXIGENCES DES PROGRAMMES

ANCIENNE STRUCTURE DU FOIM

Création musicale

Promotion des concerts

Accélération

Développement des marchés
internationaux pour les imprésarios

Initiatives pour l'industrie
de la musique

Réorientation

Réalignement

Accès accru

Consolidation

Maintien

FOIM 2.0 : AMÉLIORATIONS

Développement des
entreprises du secteur de la
musique

Promotion des concerts

Développement des talents

Volet Musique pour le
développement des marchés
internationaux

Développement de l'industrie
de la musique

VOLET MUSIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX

BUTS DU PROGRAMME



Augmenter les recettes
d'exportation et le rendement
du capital investi



Développer les occasions
sur le marché international



Renforcer les relations
internationales

AUTEURS DE DEMANDE ADMISSIBLES

- Maisons de disques nationales
- Éditeurs de musique
- Promoteurs et diffuseurs de concerts (y compris les festivals)
- Sociétés d'imprésarios
 - Avoir un revenu annuel minimum de 25 000 \$;
 - Être constitué en société en Ontario ou au fédéral;
 - Être en activité depuis au moins deux ans avant le dépôt de la demande;
 - Avoir son siège social en Ontario et un personnel de direction clé résidant dans la province;
 - Être en règle avec Ontario Créatif au moment du dépôt de la demande.

DATES LIMITES, PÉRIODE D'ACTIVITÉS ET NIVEAUX DE FINANCEMENT

Dates limites :

- **Jeudi 4 juin 2026, à 17 h HE**
pour les activités qui ont lieu entre le 1^{er} avril 2026* et le 31 juillet 2027
ou
- **Jeudi 5 novembre 2026, à 17 h HE**
pour les activités qui ont lieu entre le 1^{er} novembre 2026 et le 31 juillet 2027

Montant maximal :

- ***NOUVEAU*** 12 500 \$ par cycle de financement

Contribution maximale :

- 50 % du budget total

ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

✓ Activités admissibles

Voyages professionnels internationaux

Activités sur les marchés d'exportation

- Participation à des événements sectoriels
- Voyages commerciaux et professionnels prévus dans des territoires clés
- Participation à des missions commerciales

✓ Dépenses

- Frais de déplacement (vols, transport terrestre)
- Frais d'hébergement
- Frais d'inscription
- Frais journaliers
- Frais liés au matériel de marketing

DOCUMENTS ET PROCÉDURES DE PRÉSENTATION DE DEMANDE

Disponible via le Portail de demande en ligne (PDL) apply.ontariocreates.ca

Les sections comprennent :

- Renseignements sur l'entreprise (Section 1)
- Rôles clés pour la collecte de données démographiques (Section 1a)
- Coordonnées de l'auteur de la demande (Section 2)
- Activités – Description et résultats attendus (Section 3)
- Exigences relatives à l'attestation de couverture d'assurance (Section 4)

DOCUMENTS ET PROCÉDURES DE PRÉSENTATION DE DEMANDE

Soutien technique : applyhelp@ontariocreates.ca

Sommaire des documents de soutien (Section 5) :

- Modèle de budget des activités
- Statuts constitutifs
- États financiers
- Autres documents justificatifs facultatifs, mais peuvent renforcer votre dossier de demande

BUDGET DES ACTIVITÉS

VOLET MUSIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX BUDGET - ACTIVITÉ NO 1			
Nom de l'entreprise :			
Instructions :		<i>- Veuillez remplir les cellules VERTES. - Vous pouvez ajouter ou supprimer des lignes, au besoin. - Veuillez vous reporter aux lignes directrices du volet Musique pour le développement des marchés internationaux pour obtenir des détails sur les dépenses admissibles et non admissibles.</i>	
ACTIVITÉ 1			
NOM DE L'ACTIVITÉ			
DATES DE L'ACTIVITÉ			
DATES DES DÉPLACEMENTS			
NOM ET TITRE DU OU DES REPRÉSENTANTS DE L'ENTREPRISE			
DÉPENSES		TOTAL	DESCRIPTION DES DÉPENSES
Frais d'inscription			
Droits d'inscription - représentant de l'entreprise #1			
Droits d'inscription - représentant de l'entreprise #2			
Droits d'inscription - représentant de l'entreprise #3			
Autre			
SOUS-TOTAL		\$ -	
Frais de déplacement			
Vol - représentant de l'entreprise #1			
Vol - représentant de l'entreprise #2			
Vol - représentant de l'entreprise #3			
Transport local			
SOUS-TOTAL		\$ -	
Frais d'hébergement			
	Tarif	Nombre de nuits	
Hotel - représentant de l'entreprise #1	\$ -		\$ -
Hotel - représentant de l'entreprise #2	\$ -		\$ -
Hotel - représentant de l'entreprise #3	\$ -		\$ -
SOUS-TOTAL			\$ -
Frais journaliers			
	Tarif	Nombre de jours	
Frais journaliers - représentant de l'entreprise #1	\$ 100,00		\$ -
Frais journaliers - représentant de l'entreprise #2	\$ 100,00		\$ -
Frais journaliers - représentant de l'entreprise #3	\$ 100,00		\$ -
SOUS-TOTAL			\$ -
Matériel de marketing/Initiatives de développement des audiences internationales			
SOUS-TOTAL		\$ -	
TOTAL		\$ -	

- Veuillez remplir les cellules VERTES.



BUDGET DES ACTIVITÉS

2026-2027 VOLET MUSIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX – FOIIM					
SOMMAIRE DU BUDGET					
Nom de l'entreprise :					
Instructions :		-Veuillez remplir les cellules VERTES. Cette feuille de calcul se remplit automatiquement lorsque vous écrivez sous les onglets Budget - Activité X . -Veuillez passer à la feuille de calcul du budget pour chaque activité dans l'onglet Budget - Activité X .			
DEMANDE AU TITRE DU VOLET MUSIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX					
Demande au titre volet Musique pour le développement des marchés internationaux					
Demande maximale du demandeur au titre du volet Musique pour le développement des marchés internationaux					
TEST : Les demandeurs peuvent solliciter jusqu'à 50 % de toutes les dépenses admissibles par entreprise, jusqu'à un maximum de 12 500 \$, comme indiqué dans les Lignes directrices du volet Musique pour le développement des marchés internationaux.					
SOMMAIRE DU BUDGET					
NOM DE L'ONGLET	NOM DE L'ACTIVITÉ	DATES DE L'ACTIVITÉ	DATES DU DÉPLACEMENT	NOM ET TITRE DU OU DES REPRÉSENTANTS DE L'ENTREPRISE	TOTAL
Budget - Activité n° 1					\$ -
Budget - Activité n° 2					\$ -
Budget - Activité n° 3					\$ -
Budget - Activité n° 4					\$ -
Budget - Activité n° 5					\$ -
TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS :					\$ -
NOTES DE PIED DE PAGE :					
Les dépenses admissibles comprennent :					
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de déplacement – y compris le vol et le transport local. Les voyages en avion doivent être en classe économique et doivent refléter les coûts de réservation au moins 30 jours avant le voyage. Tous les voyages professionnels doivent partir de l'Ontario, sauf autorisation contraire d'Ontario Créatif. • Frais d'hébergement – les frais d'hôtel sont plafonnés à 600 \$ CA par nuit, doivent correspondre à des tarifs modérés par nuit et refléter la moyenne pour la destination ou l'activité concernée. • Frais journaliers – plafonnés à 100 \$CAN par jour (y compris les repas quotidiens et les frais accessoires). • Inscription – y compris les frais d'inscription et de participation. • Matériel de marketing – y compris le matériel de conception, de production et d'expédition créé spécifiquement pour les activités proposées. Plafonnées à 30% du coût total. • Initiatives de développement des audiences internationales. 					
Les dépenses non admissibles comprennent :					
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'accueil et de réception. • Frais commerciaux de base comme la conception et l'impression de cartes professionnelles et de catalogues normaux. • Frais de communication comme les frais de location de téléphone mobile des appels interurbains, etc. • Coûts associés aux représentants inadmissibles de la société et aux représentants supplémentaires, dépassant le plafond du programme. 					



CRITÈRES D'ÉVALUATION

ANTÉCÉDENTS : 30 %

- **Expérience avérée et capacités organisationnelles (financières, en ressources humaines) pour mener à bien les activités.**
- Mesure dans laquelle l'état de préparation du marché international est évident.
- Diversité au sein de l'entreprise.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET ATOUS DES ACTIVITÉS : 25 %

- Viabilité du modèle économique de la société et de son plan de développement des marchés.
- Mesure dans laquelle la demande démontre une planification stratégique prospective et une orientation vers la croissance et la durabilité à long terme.
- Mesure dans laquelle les projets soutiennent et reflètent la diversité.

PROPOSITION GÉNÉRALE : 20 %

- Qualité de la demande, y compris la solidité de l'analyse de rentabilité, la pertinence et la faisabilité des activités, la valeur des initiatives, la clarté générale et l'exhaustivité.

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET CRITIQUES : 25 %

- **Résultats attendus clairement documentés.**
- **Explication claire du rendement du capital investi.**
- Capacité d'atteindre un succès mesurable.
- **Potentiel de générer des retombées économiques plus larges pour la province de l'Ontario.**

CONSEILS

- Faites valoir le caractère unique de votre projet.
- Précisez les objectifs et les résultats mesurables
- Soyez concis et précis.
- Ne sous-estimez pas l'importance des documents de soutien.
- Revérifiez votre travail.
- Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

Dates limites :

Jeudi 4 juin 2026, à 17 h HE

>> pour les activités qui ont lieu entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 juillet 2027

ou

Jeudi 5 novembre 2026, à 17 h HE

>> pour les activités qui ont lieu entre le 1^{er} novembre 2026 et le 31 juillet 2027

--

Pour nous joindre :

Bureau ontarien de promotion de la musique

>> omo@ontariocreates.ca

Coordonnatrice de programme

>> 416-642-6696

